



Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 28
Absents : 14
 dont suppléés : 02
 dont représentés : 07
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstention : 0
Votants : 37

Date de la convocation
28/02/2023

Date de publication
13/03/2023

Séance du 07 mars 2023 à 18h30

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, F. MONCHABLON, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Suppléants avec voix délibérative : D. ILTIS, Y. KUENY

Procurations : C. LESOU à J. CHIPAUX, C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, V. ORIAM-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE à A. FESSLER, C. PARTY à C. CANAL, M. LEGUILLON à E. OTERNAUD, G. MICLO à F. MONCHABLON

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 012-2023

Objet : CLECT - composition de la commission

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-41-3,
- le code général des impôts et notamment ses articles 1638-0 bis et 1609 nonies C,
- la délibération n°091-2020 du 24 novembre 2020 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),
- les délibérations des communes membres,

Considérant

- que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,
- qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,
- les mouvements intervenus au sein des conseils communaux de Felon, Lachapelle-sous-Chaux, Lamadeleine-Val-des-Anges, Rougegoutte et Rougemont-le-Château et la délibération rectificative de la commune de Chaux,

Monsieur le Président rappelle la nécessité de mettre en place une commission locale d'évaluation des charges transférées. Son objet consiste à évaluer les charges afférentes à une compétence transférée, afin de moduler les attributions de compensation entre communes et communauté de communes.

Il rappelle que la commission élit ensuite en son sein un Président et un Vice-président qui en organisent les travaux.

Il propose d'arrêter la composition de la CLECT conformément aux délibérations des communes membres, soit :

Commune	Titulaire	Suppléant
Anjoutey	Jean-Pierre BRINGARD	Arnaud DOYEN
Auxelles-Bas	Jonathan GROSCLAUDE	Philippe LACREUSE
Auxelles-Haut	Arnaud ZIEGLER	Fatima MAMMAR
Bourg-sous-Châtelet	Armand NAWROT	Audrey BOUAZI
Chaux	Jacky CHIPAUX	Chantal LESOU
Etueffont	Alain FESSLER	Angélique FENDELEUR
Felon	Éric WEISS	Sylvie CHRETIEN
Giromagny	Christian CODDET	Jean-Louis SALORT
Grosmagny	Maurice LEGUILLON	Éric OTERNAUD
Lachapelle-sous-Chaux	Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE	Patrice GUIGON
Lachapelle-sous-Rougemont	Éric PARROT	Céline CONILH-NOBLAT
Lamadeleine-Val-des-Anges	Olivier BAZIN	Gérard DEDEURWAERDER

Lepuix	Marie-José CHASSIGNET	Gérard TRAVERS
Leval	Marc JACQUEY	Denis ILTIS
Petitefontaine	Luc AFFHOLDER	Nathalie DEGRIND
Petitmagny	Éric HOTZ	Blandine FOLTZER
Riervescemont	Fabien CANAL	Yannick KUENY
Romagny-sous-Rougemont	Jean-Marie HUGARD	Jean-MARTINEZ
Rougegoutte	Guy MICLO	Florent MONCHABLON
Rougemont-le-Château	Didier VALLVERDU	Séverine MOREL
Saint-Germain-le-Châtelet	Jean-Luc ANDERHUEBER	Valérie ORIAT-BELOT
Vescemont	Christian CANAL	Claude PARTY

Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Publié le
ID : 090-200069060-20230307-012_2023-DE

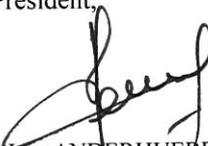


Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
ARRETE la liste des membres de la CLECT, telle que proposée par Monsieur le Président.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Jacky CHIPAUX

